

Actualisation en date du 27 janvier 2006  
du Document de référence 2004/2005  
déposé auprès de l'AMF le 21 décembre 2005  
sous le n° D.05-1380



AMF : La présente actualisation été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 janvier 2006, conformément à l'article 212-13-4 du Règlement général de l'AMF. Elle complète le Document de référence déposé le 21 décembre 2005 sous le numéro D. 05-1380 .

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Le Spécialiste de la Conception Assistée par Ordinateur  
dédiée à l'Électricité, aux Systèmes et aux Fluides Industriels



[www.ige-xao.com](http://www.ige-xao.com)

# **1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE, CONTROLEURS LEGAUX ET RISQUES**

---

## **1.1 PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE**

### **RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SON ACTUALISATION**

**Monsieur Alain Di Crescenzo,**

Président du Conseil d'administration de la Société IGE+XAO (la "Société")

### **RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

Monsieur Alain Di Crescenzo

Président du Conseil d'administration de la Société IGE+XAO

### **ATTESTATION DU RESPONSABLE**

« A notre connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données de la présente actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de cette actualisation.

Les informations financières prévisionnelles présentées dans la présente actualisation ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 4 dudit document.»

Colomiers, le 27 janvier 2006

Alain Di Crescenzo

Président Directeur Général de la Société IGE+XAO

## 2 ACTUALISATION PORTANT SUR LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES AU 23 JANVIER 2006 (cf page 77 du document de référence)

TRANCHES DE DETENTION	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Société de Participations Techniques et Financières</li> <li>▪ Siparex</li> <li>▪ Alto Invest</li> <li>▪ AXA Investment Managers Private Equity Europe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Société de Participations Techniques et Financières</li> <li>▪ AXA Investment Managers Private Equity Europe</li> </ul>
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Odyssee Venture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Odyssee Venture</li> </ul>
10 à 20 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ IRDI Midi-Pyrénées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ IRDI Midi-Pyrénées</li> </ul>
20 à 33 1/3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Financelec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Financelec</li> </ul>
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
Plus de 66 2/3 %	--	--

Les fonds gérés par la société de gestion de fonds Alto Invest ont franchi en hausse les seuils de 2% et 4% des actions le 14 novembre 2005.

Les fonds gérés par la société de gestion de fonds Siparex ont franchi en hausse le seuil de 2% des actions le 29 juillet 2005.

La société de gestion de fonds AXA Investment Managers Private Equity Europe a franchi en hausse le seuil de 5% des actions et des droits de vote le 15 août 2003 puis a franchi en baisse ce même seuil le 12 janvier 2005.

La société de gestion de fonds Odyssee Venture a franchi en hausse les seuils de 4%, 5% et 6% des actions respectivement les 5 juillet 2004, 30 septembre 2004 et le 10 janvier 2005 et le seuil de 5% des droits de vote le 11 février 2005.

### **3 ACTUALISATION PORTANT SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES** (cf page 37 du document de référence)

---

#### **3.1 INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES**

Pour l'exercice en cours et à périmètre constant, le Groupe prévoit deux hypothèses de croissance de son chiffre d'affaires, la première comprise entre 3% et 5% et la seconde évoluant entre 5% et 9% tablant soit sur la signature de nouveaux contrats soit sur une amélioration des conditions de marché.

Ces deux scénarios d'évolution, associés à une bonne maîtrise des coûts devraient permettre au Groupe de clôturer l'exercice 2005/2006 avec un résultat net se situant entre 8% et 10% du chiffre d'affaires.

Compte tenu d'un début d'exercice 2004/2005 exceptionnel (chiffre d'affaires supérieur à 20% contre 10% en moyenne annuelle), l'impact de la croissance du chiffre d'affaires devrait intervenir à partir du deuxième semestre 2005/2006.

#### **3.2 PRINCIPALES HYPOTHESES**

Les principales hypothèses qui sous-tendent les informations financières prévisionnelles sont les suivantes :

- un prévisionnel établi sur la base de principes comptables comparables (en normes françaises),
- une organisation commerciale stable,
- une structuration des ventes connue qui s'appuie notamment sur un volume important de ventes de contrats de maintenance conclus pour une durée d'un an et renouvelés par tacite reconduction,
- une bonne maîtrise des dépenses du Groupe, fondée en priorité sur la gestion des coûts salariaux, des coûts de marketing et des frais fixes,
- un pilotage guidé par le souci du maintien de la rentabilité,
- l'absence d'élément exceptionnel connu tant au niveau de l'exploitation que du résultat financier
- des incidences fiscales comparables à l'exercice passé.

Il n'y a pas eu d'éléments significatifs depuis la date de dépôt du document de référence auprès de l'AMF le 21 décembre 2005 propres à induire une actualisation des données financières prévisionnelles.

#### **3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTAT**

Monsieur le Président – Directeur Général

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IGE+XAO et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du groupe IGE+XAO incluses dans la partie 4.1. du document de référence n° D.05-1380 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005, et reproduites dans la présente actualisation de ce document de référence.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe IGE+XAO. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société IGE+XAO.

Ce rapport est émis à l'occasion de la publication de l'actualisation du document de référence n° D.05-1380 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Marseille et Paris-La Défense, le 27 janvier 2006

Les Commissaires aux Comptes

Marc LOPEZ

ERNST & YOUNG  
Audit

Jérôme Guirauden

